

Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :	
<i>en exercice</i>	: 10
<i>présents</i>	: 6
<i>représentés</i>	: 1
<i>votants</i>	: 7
<i>Pour</i>	: 7
<i>Contre</i>	: 0
<i>Abstentions</i>	: 0

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le deux avril deux mil vingt quatre à 20h30, suivant convocation en date du vingt-six mars deux mil vingt quatre, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean Pierre,

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mr BOUTY Serge à Mr BREUX Sylvain

Membre excusé n'ayant pas donné pouvoir : Mme BELLET Béatrice,
Mme CYRILLE D'HOOP Aurore
Mr VERHELST Eduard

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 avril 2024

Secrétaire de séance : Mr CHASSAGNE Yannick

Délibération 2024/029 en date du 9 avril 2024

Affectation des résultats 2023 – Budget eau et assainissement

Il convient de procéder à l'affectation des résultats 2023 pour le budget eau et assainissement
La part assainissement a été transférée à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière au 01/01/2024.

Après avoir délibéré sur l'approbation du Compte Financier Unique de l'exercice 2023, Madame le maire propose aux membres du conseil municipal de statuer sur l'affectation des résultats du budget eau et assainissement.

Considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (002 Recettes)	22 156.18
Excédent d'investissement antérieur reporté	104 660.62

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023

Dépenses d'investissement 2023	14 590.81
Accusé de réception en préfecture 087-218705804-20240409-D2024-029-DE Date de télétransmission : 10/04/2024 Date de réception préfecture : 10/04/2024	

Recettes d'investissement 2023	19 473.00
Solde d'exécution de l'exercice 2023	4 882.19
Solde d'exécution cumulé Eau et Assainissement au 31/12/2023	109 542.81
Solde d'exécution cumulé Part Assainissement à reporter au budget commune – Ligne 001 Recettes	27 385.70
Solde d'exécution cumulé à reporter au BP EAU 2024 – Ligne 001 Recettes	82 157.11

RESTES A REALISER AU 31/12/2023

RAR Dépenses d'investissement 2023	0,00
RAR Recettes d'investissement 2023	0,00
SOLDE	0,00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023

Rappel du solde d'exécution cumulé eau	82 157.11
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00
EXCEDENT DE FINANCEMENT TOTAL	82 157.11
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	0,00

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Dépenses de fonctionnement 2023	25 135.14
Recettes de fonctionnement 2023	28 639.96
Résultat de l'exercice 2023	3 504.82
Résultat antérieur	22 156.18
Résultat de fonctionnement cumulé Eau et Assainissement au 31/12/2023	25 661.00
Résultat de fonctionnement cumulé – Part Assainissement à reporter au Budget Commune – Ligne 002 Recettes	6 415.25
TOTAL FONCTIONNEMENT A AFFECTER au Budget Eau	19 245.75

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2024)	0,00
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2024)	
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	0,00
3) Excédent de fonctionnement à reporter au Budget Primitif Eau 2024 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	19 245.75
TOTAL	19 245.75

Accusé de réception en préfecture
087-218705804-20240409-D2024-029-DE
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

A l'unanimité le conseil municipal décide :

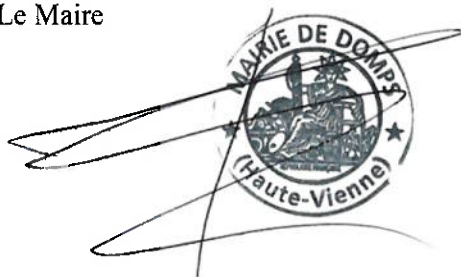
- De statuer sur l'affectation des résultats cumulés sur l'exercice 2023, comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 10 avril 2024

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
087-218705804-20240409-D2024-029-DE
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024